



# Déclaration liminaire CSA Forêt Agriculture

28 septembre 2023

Monsieur le Président,

L'Alliance du Trèfle se réjouit de la mise en place de cette nouvelle instance, qui concerne les services du ministère, tant en centrale, qu'en région ou en département. Nous espérons qu'elle va permettre de traiter de façon plus approfondie et collégiale des thématiques relevant de la forêt et de l'agriculture.

Le décret du 7 juin 2022 précise que notre champ de compétence porte sur les questions communes relatives à la mise en œuvre des politiques agricoles communes, au développement des filières, à la compétitivité économique et environnementale des entreprises ainsi qu'à la préservation et à la gestion de la forêt.

Si l'agriculture bénéficie de longue date d'une politique claire et d'un engagement ministériel fort, force est de constater que la forêt est restée le parent pauvre au sein de notre ministère.

Aujourd'hui, l'urgence climatique replace la forêt au centre des préoccupations. Nous espérons que ce CSA sera l'occasion d'échanges réguliers et que nos demandes répétées de renforcement des moyens et compétences trouveront ici un écho et des réponses à la hauteur des enjeux.

## **PLF et transition écologique**

Lors de sa présentation du PLF 2024 en CSA budgétaire, le Ministre a insisté sur l'importance pour notre ministère de se saisir de la transition écologique et des moyens dédiés pour redonner, aux agents, du sens au travail et redorer l'image du ministère, y compris dans une perspective d'attractivité. Nous partageons cette ambition et nous nous emploierons à y contribuer.

Le ministre a également fait part de sa volonté de renforcer les compétences en matière de transition écologique, dont les compétences forestières.

## **FEADER et SEA**

Concernant le transfert du FEADER, le départ aux Conseils Régionaux des agents travaillant sur le second pilier hors surface est effectif depuis le mois de mars. Les conditions du transfert et de l'accompagnement des agents ont été longuement abordés en CSA ministériel, instance compétente sur ce point.

Nous ne nous étendrons donc pas sur ce sujet ; en revanche, ce départ a amputé les services d'économie agricole d'une partie conséquente de leurs effectifs et compétences.

D'une part, ceci fragilise ces services, en restreignant leurs capacités de redéploiement temporaire au gré des nécessités et des urgences (calamités, aides conjoncturelles etc).

D'autre part, une composante importante de l'activité des SEA, tant en termes d'activité que de connaissance, ayant disparu, c'est leur place et leur devenir même qui doivent être réaffirmés. Ces



termes sont d'ailleurs ceux de la note de cadrage du rapport du CGAAER sur les missions et l'organisation des services déconcentrés.

## **PAC**

Concernant la PAC, cette première année de mise en œuvre de la réforme n'est pas un long fleuve tranquille, et une fois de plus, c'est grâce à la mobilisation sans faille des agents, tant dans les SEA, qu'en administration centrale et à l'ASP, que les paiements de l'avance pourront concerner un certain nombre d'exploitants, malgré les nombreuses embûches (ouvertures tardives et partielles des outils, instructions hors outils, régression de dossiers, chantier des usagers,...).

Force est de constater que les équipes sortent fatiguées de cette séquence, alors qu'à ce jour l'instruction du premier pilier est loin d'être terminée.

Par ailleurs, il a fallu faire appel une fois encore à de nombreux contractuels, dont les recrutements sont toujours difficiles : les modalités de recrutements sont laborieuses et chronophages, et il est très compliqué de trouver les profils adéquats, et ce d'autant plus qu'ils sont sous payés par rapport aux missions qui consistent souvent en l'instruction de dispositifs complexes. Espérons que la revalorisation de la rémunérations des contractuels en cours aboutisse rapidement avec de réelles revalorisations.

## **Rapport CGAAER sur les missions et l'organisation des services déconcentrés**

Le CGAAER insiste dans son rapport sur la nécessité pour les agents de disposer d'une vision prospective de la politique agricole, alimentaire et forestière, avec des priorisations et des adaptations territoriales. Il met aussi en avant une recommandation majeure "de ne plus engager de grande réforme structurelle des services et de consolider l'organisation existante", ce que l'Alliance du Trèfle réclame depuis de nombreuses années.

Il relève le niveau particulièrement faible d'effectifs et de compétences, notamment forestières, dans les services déconcentrés. Nous ne pouvons que souscrire à ce constat, d'autant que ces postes sont trop souvent pourvus par des agents sans formation forestière, agents qui se trouvent isolés sans le support d'un "sachant" dans le service.

Le rapport propose ensuite différents scénarii, allant même jusqu'à envisager le transfert à l'ONF et au CNPF de l'ensemble des compétences de mise en œuvre des politiques forestières, et y compris des missions des DDT, tout en proposant une modification de leur organisation pour les placer sous la coordination des préfets.

Plusieurs scénarii sont également proposés pour FAM et l'ASP, pour lesquels nous aimerions connaître les trajectoires privilégiées par le ministère.

Au CSA budgétaire, le Ministre a précisé que les propositions de la mission seraient étudiées cet automne, et il a d'ores et déjà pris l'attache des préfets de Région à ce sujet. Au vu des enjeux, l'Alliance du Trèfle demande à être associée en amont aux évolutions que pourrait envisager le Ministère.

## **Moyens des opérateurs forestiers**

Le projet de loi de finance stabilise les effectifs de l'ONF et augmente à peine ceux du CNPF.

Le compte n'y est vraiment pas alors que ces établissements doivent faire face à un bouleversement des forêts avec un renouvellement sans précédent et qu'ils ne cessent d'assumer de nouvelles missions.

Comment absorber l'augmentation de charge de travail au CNPF, avec seulement 10 ETP (dont 5 sur contrats), avec un abaissement du seuil des plans simples de gestion à 20ha et l'extension de la



DFCI. Les besoins se chiffrent plutôt à une cinquantaine, voire une centaine d'ETP à court terme si les PSG sont à finaliser pour fin 2025 ?

Comment assurer la sécurité civile des biens et personnes si les moyens humains, techniques et financiers du service RTM de l'ONF ne sont pas suffisamment abondés ?

Comment l'ONF, avec des personnels déjà surinvestis, peut-il faire face au changement climatique, à la DFCI, sans parler des exigences sociétales croissantes tout en restant à effectif constant ?

Et ce n'est qu'un échantillon de nos questions sans réponses suite à la découverte du projet de loi de finance !

Pour tous les sujets évoqués ci-dessous, l'Alliance de Trèfle espère des évolutions positives et répondra toujours présent pour travailler avec l'administration et progresser conjointement dans l'intérêt du ministère et de son collectif de travail. Nous espérons, comme cela se pratique avec la secrétaire générale dans le cadre du CSA ministériel, avoir l'opportunité de vous rencontrer prochainement en bilatérale.